



Demandes d'autorisation d'urbanisme

A partir du 1er juillet 2024, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, il est possible de faire les démarches en ligne gratuitement sur le site urbanisme.saint-etienne-metropole.fr, accessible également depuis le site de la commune, dans l'onglet [mairie > travaux et urbanisme](#).

Avant toute démarche, nous vous conseillons de contacter la mairie afin d'échanger préalablement sur votre projet.

Voici les différentes étapes :

- Création et activation d'un compte personnel
- Formulation de la demande : certificat d'urbanisme (CU), déclaration préalable (DP), permis d'aménager (PA), permis de construire (PC), et permis de démolir (PD).
- Réception d'un accusé d'enregistrement électronique (AEE) puis d'un accusé de réception électronique (ARE) accompagné d'un numéro de dossier qui certifie que la procédure d'instruction est lancée.
- Gestion et instruction du dossier par l'organisme compétent. Vous pouvez suivre son avancement et les échanges sur votre compte.

Les demandes avec les formulaires habituels restent possibles en mairie.



Changement d'adresse

Si vous avez déménagé, même en restant sur la commune de Fontanès, il est nécessaire de le signaler en mairie ou en envoyant un mail à accueil@mairie-fontanes.fr. Merci de détailler les nom et prénoms de toutes les personnes vivant sous le même toit, ainsi que votre ancienne et nouvelle adresse. La mise à jour de la base adresse des listes électorales ne peut être faite que suite à votre demande en mairie. Cela vous permettra de recevoir les cartes électorales et les courriers officiels des élections. Le facteur n'est habilité à distribuer qu'à l'adresse indiquée sur le courrier.



Recrutements et remplacements de personnel

Depuis le 17 juin, Romain Degaudenzi a rejoint les agents municipaux en remplacement de Christophe Bonny. Romain a 34 ans et a déjà travaillé dans d'autres collectivités (Aurec-sur-Loire, Saint-Genest-Lerpt). Il est originaire de Roche-la-Molière. Réservez-lui le meilleur accueil.

Merci à Christophe pour le travail réalisé pendant les deux années passées sur la commune.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, Philippe Michon n'a pas encore connaissance de sa date de départ à la retraite. Nous avons reçu plusieurs candidats pour le remplacer.

Maryline Hernandez est en arrêt maladie depuis quelques semaines. Pour sa première semaine d'absence, le ménage de l'école et de la mairie a été réalisé par l'entreprise Maslet et les services périscolaires ont été assurés par des élus. Ensuite, Apolline Bard a pris le relais pour assurer ce remplacement temporaire qui représente une vingtaine d'heures hebdomadaires.



Résultats des élections européennes

Le 9 juin dernier, ont eu lieu les élections des députés européens. Voici les résultats pour la commune de Fontanès, le département de la Loire et la France :

511 inscrits sur la commune.

Taux de participation		67,91%	53,84%	51,49%
Exprimés		65,56%	52,39%	50,05%
Listes	nombre	Fontanès	Loire	France
BARDELLA Jordan Rassemblement national	107	31,94%	35,95%	31,37%
GLUCKSMANN Raphaël Parti socialiste, Place publique	55	16,4%	12,05%	13,83%
HAYER Valérie Renaissance, MoDem, Horizon	38	11,34%	13,18%	14,60%
AUBRY Manon La France insoumise	23	6,87%	9,52%	9,89%
TOUSSAINT Marie Les Ecologistes (EELV)	23	6,87%	4,71%	5,50%
MARECHAL Marion Reconquête	22	6,57%	5,77%	5,47%
BELLAMI François-Xavier Les Républicains	20	5,97%	7,63%	7,25%
LASALLE Jean Alliance Rurale	16	4,78%	1,95%	2,35%
DEFFONTAINES Léon Parti communiste français	13	3,88%	2,53%	2,36%
29 autres listes (dont 21 n'ont eu aucune voix à Fontanès)	18	5,37%	6,71%	7,38%

Emmanuel Macron, Président de la République, a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, de nouveaux députés seront élus lors des scrutins des 30 juin et 7 juillet prochains.



Elections du conseil municipal des enfants

Les élections se sont déroulées le 27 mai, voici les enfants élus : Grange Clémence, Guyot-Leblanc Tynaël, Fougère Robin, et Rivier Alix.



Travaux bâtiment école / dojo / voirie

Le marché de travaux a été lancé courant avril et 13 lots sur 15 ont été attribués.

Dès le mois de juin, les entreprises **Moulard** de Sorbiers (électricité), **Techni Com Energies** d'Andrézieux Bouthéon (plomberie, chauffage, ventilation) et **Joassard** de Grammond (Charpente) ont débuté les travaux de consignation des réseaux du bâtiment et de premières démolitions. Après le déménagement de l'école, du dojo et des locaux de périscolaire, c'est l'entreprise **Désamiantage Dauphinois** de Saint-Pierre-de-Chandieu qui interviendra. Puis les entreprises de maçonnerie (**Pitaval** de Sorbiers), de terrassement (**Bercet TP** de Veauche) et de plâtrerie (**Noca** de Saint-Symphorien-sur-Coise), poursuivront.

Merci à l'équipe enseignante, aux bénévoles de la bibliothèque et aux agents de la commune pour tous les travaux préparatoires réalisés afin de faciliter l'organisation et les déménagements successifs.

Dans ce contexte, le bureau de vote pour les deux tours des élections législatives sera maintenu à la mairie dans la salle du conseil municipal, comme d'habitude.

Dès le 12 juillet, les conseils municipaux se tiendront dans la salle multiactivités de la Maison du Plâtre.



Incivilités en tout genre

- Respect de la signalisation :

Fin mai, une campagne de traçage au sol a été réalisée :

- Places de parking au Rio et place de la Mairie
- Interdiction de stationnement matérialisée par un zébra ou des panneaux interdit de stationner : place de la Mairie, rue de la Sibérie, rue du Cadran Solaire et en haut de la rue des Alpes.

Merci de les respecter.

Nous constatons que certains riverains et usagers ne respectent pas ces interdictions de stationner et déplorons le non-respect des sens interdits (en agglomération et en campagne).

Compte tenu de ces infractions chroniques, les services de gendarmerie ont été alertés et peuvent effectuer des contrôles.

Nous rappelons également que l'espace public doit être respecté et rester « public ». En aucun cas, les riverains ne sont autorisés à s'appropriier ces espaces, sauf temporairement pour des travaux. Dans ce cas, une autorisation d'occupation du domaine public doit être demandée en mairie.

- Nuisances sonores :

Il est bien de profiter de belles soirées en extérieur, toutefois, entre 22h et 7h, les bruits de voisinage relèvent d'une infraction (tapage nocturne).

Horaires autorisés pour les travaux bruyants de bricolage, d'entretien ou de jardinage :

- En semaine, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h

- Les feux d'artifice sont également réglementés :

Tout feu d'artifice doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture en lien avec l'artificier habilité, dès lors que le tir comprend plus de 35 kilos de matière active et/ou artifices de la catégorie C4 ou T2. Le dossier doit être déposé au moins un mois avant le spectacle.

S'il s'agit de tirs de moindre importance, les organisateurs doivent obligatoirement le déclarer en mairie. Il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroule le spectacle pyrotechnique, notamment au regard des risques liés à la sécheresse et en particulier du risque d'incendie.

De même, les lanternes volantes équipées de dispositifs enflammés peuvent présenter des risques d'incendie, que ce soit sur les végétaux, les cultures ou les bâtiments sur lesquels elles peuvent s'échouer sans forcément être inactives.

En cas de non-déclaration et/ou de dégâts occasionnés, votre responsabilité est pleinement engagée.

- Autres rappels :

- Ramassage des poubelles : elles doivent être déposées sur l'espace public la veille au soir des jours de ramassage.
- Déjections canines : elles doivent être ramassées par le propriétaire du chien !...



Travaux chemin de Roche Pacard

Saint-Etienne Métropole devrait réaliser des travaux de mise en séparatif des réseaux de Roche Pacard. Ils pourraient se dérouler dans les prochaines semaines.



Transport à la demande pour les semaines hors période scolaire

Lien : <https://www.reseau-stas.fr/fr/transport-a-la-demande/1010>

Comment ça marche ?

- 1) Je réserve mon trajet dès que je connais la date de mon déplacement et au plus tard la veille avant 19h
 - Sur le site internet www.reseau-stas.fr
 - Sur l'application MyMobi
 - Par téléphone au 0 800 041 042 (choix 3)
- 2) Je sélectionne mon arrêt de montée et de descente ainsi que l'horaire prédéfini de mon voyage
- 3) Je me présente à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de prise en charge indiqué
- 4) Je voyage en règle :
 - J'ai un titre de transport STAS en cours de validité (abonnement ou titre occasionnel)
 - Si je n'ai pas de titre, je peux l'acheter :
 - Par sms (j'envoie 1 VOYAGE au 93042)
 - Sur l'application
- 5) Je monte, je valide

L'annulation doit rester exceptionnelle.

En cas d'empêchement, j'annule ma réservation au plus tard la veille de mon déplacement avant 19h.

Réservations possibles sur plusieurs périodes / je veux voyager plusieurs fois dans le mois : je peux réserver mes trajets un mois à l'avance et jusqu'à la veille avant 19h.



Renouvellement des compteurs d'eau

Oélie Saur, délégataire du service de distribution de l'eau potable à Fontanès doit remplacer tous les compteurs avant la fin de l'année, pour intégrer des modules de télérelève. Cela permettra d'avoir des factures basées sur les consommations réelles. Actuellement, une facture sur deux est assise sur une estimation.

Ce service de télérelève permettra également aux abonnés de suivre leur consommation et de les alerter en cas de surconsommation (fuite après compteur par exemple).

C'est l'entreprise **Godin**, sous-traitant d'Oélie Saur qui réalisera ces travaux.

Pour profiter de ce nouveau service, il conviendra de créer un compte client sur l'application « Oélie Saur & moi » ou sur www.oelie-eau.fr.



Aide au financement du BAFA

Le nombre de titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation (BAFA) a chuté de près de 50% depuis 10 ans. Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ce brevet, **Saint-étienne Métropole** apporte une aide financière complémentaire à celle de l'État. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Fatima Gahdoum à l'adresse fatima.gahdoum@saint-etienne-metropole.fr



A vos agendas

- Ouvert à toutes et à tous, **le Jour de la Nuit** est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé. L'événement est soutenu par une dizaine de partenaires nationaux depuis de nombreuses années, et a contribué à développer une politique de l'éclairage plus juste en France, pour mieux concilier les différents besoins, y compris ceux d'obscurité. Cette dernière est précieuse pour notre santé, la biodiversité et l'accès aux merveilles du ciel étoilé.
A Fontanès, l'événement se déroulera à **la zone de loisirs du Rio le samedi 12 octobre après-midi** (horaire à confirmer) et en début de soirée. Différents instruments seront mis à disposition pour observer le soleil puis, en soirée, le ciel avec des télescopes que l'association apportera. Cette manifestation gratuite sera animée par l'Association Stéphanoise d'Astronomie (ASA M42).
- Dans le cadre d'une animation liée au refuge, la municipalité et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) vous invitent **le vendredi 18 octobre de 18h à 20h à la Maison du Plâtre** pour une soirée tout public organisée sur le thème des chauves-souris. Si vous voulez tout connaître sur ce drôle d'animal, venez nous rejoindre. Vous pourrez profiter d'une balade nocturne pour écouter leurs cris (ultrasons) à l'aide d'une tablette qui permet de les enregistrer, les réentendre et ainsi déterminer l'espèce.



Point de Médiation Numérique

Ateliers d'été du PMN en mairie de Saint-Christo-en-Jarez :

- Lundi 1er juillet de 14h à 16h (sur inscriptions) : **Les sites de vente de secondes mains**
- Lundi 8 juillet de 14h à 16h (sur inscriptions) : **Gérer ses comptes du quotidien : EDF, ENGIE, SUEZ, ORANGE...**
- Mardi 9 juillet de 10h à 12h ou de 14h à 16h (sur inscriptions). Les albums photos, deux séances pour apprendre à les créer

Invitation spéciale le 22 juillet de 12h à 14h à Saint-Christo : pique-nique partagé et challenges numériques (ouvert à tous les participants).

Le PMN sera en congé du 27 juillet au 18 août, et les rendez-vous privés pourront reprendre à partir du 19 août.



La guinguette revient

En ce début d'été, à la zone de loisirs du rio, **Les Mâtrus** animent huit soirées de 18h à 23h **du jeudi 4 au dimanche 7 juillet et du jeudi 11 au dimanche 14 juillet.**



Du côté des associations...

MJC

Activités

Déjà la fin d'année pour les activités, mais la rentrée arrivera très vite alors nous vous invitons à noter dès à présent que la matinée d'inscription pour la saison 2024-2025 se tiendra à la Maison du Plâtre, le samedi 7 septembre de 9h à 12h. Toutes les infos se trouvent dans la plaquette jointe à cette feuille.

Les activités débuteront à partir du lundi 23 septembre.

Nous sommes toujours à la recherche d'un ou d'une responsable bénévole pour l'activité « initiation sport enfant ». Les volontaires sont invités à se signaler le jour de l'inscription ou dès maintenant à l'adresse mail suivante : contact@mjcfontanes.org.

Nous pouvons également vous annoncer que la Fontaine aux Livres aura lieu les 23 et 24 novembre 2024.

Bibliothèque

En prévision des travaux de l'école, la bibliothèque a déménagé dans les locaux de la paroisse, place du Levant à côté de l'église.

Les bibliothécaires vous accueillent dans les nouveaux locaux. A partir du 1er juillet, la bibliothèque prend ses quartiers d'été, avec une permanence tous les dimanches, de 10h30 à 12h.

Venez faire le plein de lectures pour les vacances !

APE

Le vendredi 5 juillet, l'APE organise la kermesse de l'école. A partir de 16h30, les enfants et les parents ont rendez-vous au parc du château pour partager un goûter autour de jeux et de surprises. Ensuite, le repas sera offert aux familles de l'école à la Maison du Plâtre et un DJ sera présent pour l'animation. L'APE vous attend nombreux.

VCSCMF et Comité des fêtes

Le VCSCMF et le Comité des fêtes organiseront la rando des Crêts le 21 septembre prochain. Départs de la Maison du Plâtre de 7h30 à 11h. Plusieurs circuits sont proposés avec ravitaillements : VTT 21 km, 40 km ou 52 km ; Cyclo 74 km ; Marche 10 km ou 19 km.

Tarifs :

- 9 € ou 10 € suivant parcours, 2 € de remise sur présentation de sa licence, plateau repas compris dans l'inscription.
- moins de 18 ans sans plateau repas : inscription gratuite
- moins de 18 ans avec plateau repas : inscription 5 €

Infos et inscriptions :

vcscmf@gmail.com

vcscm.clubeo.com

07.81.44.12.74

Banquet des classes et des demi-décades

Les jeunes de 20 ans organisent le banquet des classes et des demi-décades qui aura lieu le **samedi 5 octobre** à la Maison du Plâtre.

Ils lancent un appel pour que les habitants de Fontanès, ou anciens Fontaniods, nés les années en 4 et en 9 se fassent connaître aux organisateurs pour permettre une meilleure maîtrise de l'organisation.

Contact à joindre : [07.66.25.33.14](tel:07.66.25.33.14) ou achardlena@gmail.com

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Juillet			
Du jeudi 4 au dimanche 7 juillet	Guinguettes	Les Mâtrus	Zone de loisirs du Rio
Vendredi 5 juillet	Kermesse de l'école	APE	Parc du château & Maison du Plâtre
Du jeudi 11 au dimanche 14 juillet	Guinguettes	Les Mâtrus	Zone de loisirs du Rio
Vendredi 12 juillet	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Septembre			
Vendredi 6 septembre	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 7 septembre	Inscriptions aux activités	MJC	Maison du Plâtre
	Cinéma	MJC	Le Foyer
Jeudi 19 septembre	Don du sang	EFS	Maison du Plâtre
Samedi 21 septembre	Rando des Crêts	VCSCMF & Comité des fêtes	Maison du Plâtre
	Cinéma	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 27 septembre	Assemblée générale	APE	Maison du Plâtre
Octobre			
Vendredi 4 octobre	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 5 octobre	Banquet des classes	Les Classards	Maison du Plâtre
	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 12 octobre	Le Jour de la Nuit	ASA M42	Zone de loisirs du Rio
Vendredi 18 octobre de 18h à 20h	Soirée chauve-souris	LPO	Zone de loisirs du Rio
Samedi 19 octobre	Repas des Aînés	Municipalité	Maison du Plâtre
	Cinéma	MJC	Le Foyer

Retrouvez cette feuille d'informations municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

